

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Maire de Verdun-sur-Garonne doit procéder « *dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Ce nouveau rapport et ce nouveau Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été rendus nécessaires par de nouvelles circonstances apparus depuis le vote du précédent lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2016.

D'une part, les premières conclusions confidentielles de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) suite à son contrôle de gestion sont parvenues aux services de la commune, qui ont pu en prendre la mesure. D'autre part, la possibilité pour la commune d'obtenir des financements provenant du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL) ont nécessité d'approfondir la réflexion autour des investissements pluriannuels en les regroupant par thème. Enfin, la commune n'a appris que très récemment qu'elle devait rembourser la part de taxe d'aménagement versée par l'EHPAD en 2015 et s'amputer du versement prévu sur 2016. La perte globale sur la section d'investissement est évaluée à 220 000€.

Cependant, ce rapport ne doit pas être lu en remplacement du précédent mais représente un complément nécessaire au vote du Budget Primitif prévu lors du Conseil Municipal du 14 avril 2016, pour lequel une note de synthèse détaillée sera remise aux conseillers municipaux.

Les aspects économiques et financiers – comprenant la structure de la dette – ayant été abordés durant le premier DOB, celui-ci a pour objectif d'apporter des précisions sur chaque section (fonctionnement/investissement). Les dépenses de fonctionnement seront évoqués par chapitre (charges générales, charges de personnel, subventions), de même que les recettes de fonctionnement qui sont aujourd'hui mieux évaluées (dotations, fiscalité) (1). Les dépenses et recettes d'investissement ayant été affinées, elles seront également présentées par chapitre (2).

En préambule, il convient de souligner le bon résultat de l'exercice 2015 puisque la commune dégagne une Capacité d'Autofinancement (CAF) nette positive. La CAF nette est le révélateur de l'autofinancement dégagé par la commune en soustrayant le remboursement en capital de la dette à la CAF brute (excédent des produits de fonctionnement encaissés par rapport aux charges de fonctionnement décaissés).

Comme vous pourrez le constater par le vote du compte administratif (CA) et du compte de gestion, la CAF nette de 2015 est deux fois supérieure à 2012, seule des cinq dernières années où la CAF nette était positive (66 561 €).

Il faut cependant relativiser ce résultat puisque l'investissement très lourd que représente le nouveau groupe scolaire devrait dégrader les résultats des deux

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



Mairie Verdun sur Garonne

prochaines années.

## **1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1.1 Les recettes de fonctionnement**

#### **1.1.1 La stabilité des taux d'imposition**

Depuis le début du mandat, les taux d'imposition des quatre taxes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Contribution Foncière des Entreprises) n'ont pas augmenté. Il n'y aura pas de changement sur l'exercice 2016. Les taux sont donc les suivants :

- TH : 20.62 %
- TFB : 24.91 %
- TFNB : 141.35 %
- CFE : 28.82 %

Les bases d'imposition augmentant légèrement chaque année, le produit attendu des impôts s'accroît chaque année. Cependant, bien qu'ayant des taux relativement élevés par rapport à la moyenne nationale, la commune a des bases inférieures à la moyenne nationale de la strate.

2014 € par habitant	Bases Verdun/Garonne	Bases départementales	Bases régionales	Bases nationales
TH	1094	1003	1154	1456
TFB	719	740	976	1257

2014 Taux	Verdun/Garonne + CCPGG*	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
TH	25.22 %*	23.40 %	22.75 %	22.11%
TFB	29.93 %*	27.70 %	25.94 %	20.14 %

\*Moyenne 2014 établie sur le « bloc » communal, c'est-à-dire en ajoutant la fiscalité additionnelle votée par la Communauté de communes Pays de Garonne Gascogne soit 20.62 % + 4.60% (TH) et 24.91% + 5.02% (TFB).

#### **1.1.2 Les transferts financiers de l'Etat en baisse globale**

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour 2016 atteignent 99,7 milliards d'euros. Ils se divisent comme suit :

- Concours financiers, « Enveloppe normée » (50.9 Mds€) = Prélèvements sur recettes (47.1 Mds€) + Mission Relations Collectivités Territoriales (3.8 Mds€)
- Dégrevements d'impôts locaux + amendes + subventions (14.2 Mds)
- Fiscalité transférée (34.6 Mds)

Gelée entre 2010 et 2013, ce que l'on appelle « l'enveloppe normée » (comportant la Dotation Globale de Fonctionnement) connaît des baisses successives depuis 2014. Cumulées, ces baisses atteignent 28 Mds d'euros de 2014 à 2017. Le contexte

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



Mairie Verdun sur Garonne

financier des collectivités territoriales est donc de plus en plus contraint.

En 2015, la commune de Verdun-sur-Garonne a reçu :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 1 103 889 € soit 247 € par habitant
- Autres dotations et participations : 411 419 € soit 92 € par habitant

Globalement, la commune connaît une évolution positive des dotations versées par l'Etat. Cette augmentation légère est à tempérer par l'accroissement démographique (+ 3.27 %). En moyenne annuelle, la DGF et les participations publiques représentent environ 39% des produits de gestion de la commune. En comparaison, les impôts locaux représentent plus de 50%.

Pour 2016, les produits des transferts financiers de l'Etat ne sont pas encore précisément connus. Cependant, par mesure de prudence et compte tenu du contexte national, il sera proposé au Conseil municipal de voter des recettes à taux constant.

## **1.2 Les dépenses de fonctionnement**

Les charges de fonctionnement connaissent sur 2015 une augmentation contenue (+ 2%). L'augmentation depuis 2010 était d'environ 5% par an.

Pour le BP 2016, il est à noter qu'il est prévu d'utiliser le chapitre 022 « Dépenses imprévues en fonctionnement » à hauteur de 375 000 €. L'objectif est d'éviter une ventilation trop importante des excédents de fonctionnement et d'enclencher une démarche de thésaurisation pour le remboursement de l'emprunt du nouveau groupe scolaire.

### **1.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)**

En 2015, les charges à caractère général ont baissé (- 7.53 % par habitant). Elles représentent 258 € par habitant. Cette baisse est le fruit d'un travail amorcé au début du mandat. Cet effort va se poursuivre.

En volume, les deux postes principaux sur le chapitre 011 sont les achats non-stockés (combustibles, carburants, eau, électricité) et l'entretien/réparation. La mise en place d'une politique globale d'achat et l'utilisation du Code des marchés publics pour mettre en concurrence les prestataires (notamment concernant le carburant et les combustibles) auront pour objectif d'accentuer les économies à l'avenir.

Par ailleurs, il convient de noter que ce chapitre est amputé du coût annuel des bungalows loués pour les écoles.

### **1.2.2 Les charges de personnels (chapitre 012)**

En 2015, les charges de personnels ont augmenté de 9% pour atteindre 46.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cela représente 370 € par habitant.

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



Mairie Verdun sur Garonne

2015	Verdun/Garonne	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
€ par habitant	370	363	432	506

Le besoin de service public augmentant sur la commune corrélativement avec la population, l'administration est face à une nécessité d'adaptation. En effet, selon les données de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), les communes de la strate allant de 3 500 à 4 999 habitants avaient des effectifs moyens de 60 emplois principaux. En 2012, la commune de Verdun-sur-Garonne comptait 42 agents titulaires et 6 agents non-titulaires soit 48 emplois principaux.

De 2014 à 2015, le recours à des emplois non permanents a permis de pallier cette sous-administration. Une réorganisation globale arrivera prochainement à son terme, associée à une réflexion globale à 3 ans sur la gestion des ressources humaines. Des titularisations auront lieu pour pérenniser certains emplois.

	2013			2014			2014			2015			
	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Janvier à août		Septembre à décembre		Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA
				Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires						
Administration urbanisme	8			6			6	1	2		6	1	2
Animation								7	2			5	5
Coordination								1				1	
Cantine	7	2	1	7	1	1	7	1	1		7	1	1
Maternelle	9	2		9	2		9	3			9	3	
Services techniques	14	2		14	1		14	1			14	1	3
Service Espaces Verts	1	3		3	1		3	1			3	2	
MJC	1	1	2	1		2	1		2		1		1
Médiathèque	1	1		2			2				2		
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>7</b>		<b>42</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
TOTAL Titulaires	41			42			42				42		
Non titulaires		14			8			22				26	
				Année complète 2014			42	23*					

\* sur l'ensemble de la période 23 agents

CCAS	1
ETP	0.8

ETP	2013			2014			2014			2015			
	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Janvier à août		Septembre à décembre		Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA
				Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires						
Equivalent temps plein													
Administration urbanisme	8			6			6	1	1.31		6	1	1.31
Animation								3.17	1.14			2.64	2.85
Coordination								1				1	
Cantine	7	1.12	1	7	0.47	1	7	0.43	1		7	0.43	1
Maternelle	9	0.82		9	1.04		9	2.01			9	2.01	
Services techniques	13.4	1.28		13.4	0.28		13.4	0.28			13.4	0.28	2.22
Service Espaces Verts	0.8	3		2.8	1		2.8	1			2.8	2	
MJC	1	1	1.74	1		1.74	1		1.48		1		0.74
Médiathèque	1	0.62		2			2				2		
<b>TOTAL</b>	<b>40.2</b>	<b>7.84</b>	<b>2.74</b>	<b>41.2</b>	<b>2.79</b>	<b>2.74</b>	<b>41.2</b>	<b>8.89</b>	<b>4.93</b>		<b>41.2</b>	<b>9.36</b>	<b>8.12</b>

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



Mairie Verdun sur Garonne

Services	Nombre d'Agents en ETP	Dont responsable	Dont chef de service	%
Ecoles	26.5	1	1	47.75%
Techniques	16	1	4	28.83%
Administratifs	11	2	3	19.82%
Médiathèque	2	0	1	3.6%
TOTAL	55.5	4	9	

Cette réflexion comporte cependant des inconnus, comme la fusion de notre intercommunalité avec ses deux voisines (communautés de communes « Garonne et Canal » et « Terroir Grisolles/Villebrumier »). Des compétences qu'exercera la nouvelle « tricom » découleront peut être des transferts de personnels qui feront évoluer la masse salariale de la commune.

### 1.2.3 Les participations financières aux satellites (chapitre 65)

Le budget communal s'inscrit dans un environnement complexe. Une commune participe aux financements de plusieurs « satellites ». On peut citer :

- les partenaires institutionnels : département (32 016 € versés en 2015 au titre du versement transports), le Service Départemental d'Incendie et de secours (80 000 € versés en 2015)...
- les groupements de communes offrant un service : assainissement, collecte des déchets...
- les organismes assimilés : Centre Communal d'Action Sociale, chemins ruraux...
- le tissu associatif : 47 associations existent aujourd'hui sur la commune, et ce nombre augmente chaque année.

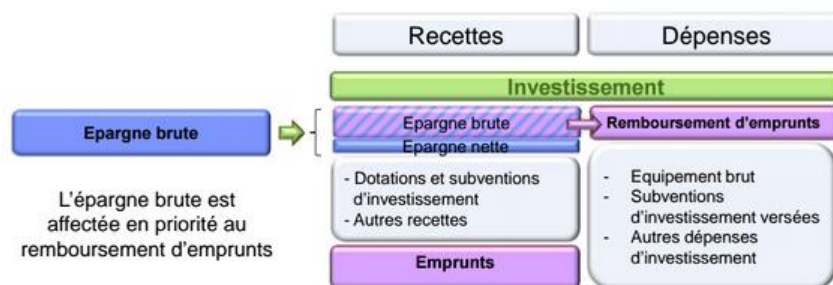
En 2015, ce poste de dépenses représente 8% des charges de fonctionnement, soit 63€ par habitant. Il fait également l'objet d'une maîtrise puisqu'il est en baisse de 4.8% par rapport à 2014.

Pour maintenir un subventionnement raisonnable et équitable, la subvention allouée pour chaque association a été calculée en fonction de son budget annuel : entre 5 et 15 % de ce budget, selon des critères prédéfinis, comme le nombre d'adhérents ou l'utilité publique. Il sera proposé de poursuivre sur ce mode de fonctionnement pour le BP 2016.



## 2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se présente ainsi :



L'épargne brute est affectée en priorité au remboursement d'emprunts

(7) Épargne brute

(8) Amortissement du capital courant (remboursements)

(9) Épargne nette = (7-8)

### 2.1 Les recettes d'investissement

#### 2.1.1 Les dotations et subventions d'investissement

##### 2.1.1.1 Les ressources propres internes

Parmi les ressources propres internes visant à financer l'investissement, on retrouve entre autres :

- L'affectation du résultat (compte 1068) : il est proposé au Conseil Municipal, lors du vote du compte administratif, d'affecter le résultat pour 2016.

- Le virement de la section de fonctionnement : le montant sera adapté en fonction de l'emprunt (cf. 2.1.2).

- Cessions : cessions éventuelles à l'étude, dans l'objectif d'amortir le manque à gagner de 220 000€ en 2016 en investissement (cf. 2.1.1.2.1) et retrouver plus vite une CAF positive (pour rappel, une cession est inscrite au BP en tant que recette d'investissement mais se retrouve en recette de fonctionnement au CA).

##### 2.1.1.2 Les ressources propres externes

###### 2.1.1.2.1 *La taxe d'aménagement*

Comme évoqué dans l'introduction, la commune a appris il y a peu de temps qu'elle devait rembourser la part de taxe d'aménagement versée par l'EHPAD en 2015 et s'amputer du versement prévu sur 2016. Au total, la perte globale sur la section d'investissement est évaluée à 220 000€.

###### 2.1.1.2.2 *Les subventions d'investissement*

Concernant le nouveau groupe scolaire, les subventions sont estimées

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43



à 850 000 €, dont 725 000 € pour le budget primitif 2016 :  
- 250 000 € de l'Etat au titre de la DETR 2016 (125 000€ en 2016 et 125 000 € en 2017)  
- environ 600 000 € du conseil départemental du Tarn-et-Garonne (82)

La nécessité impérieuse de faire avancer rapidement le projet pour une rentrée partielle n'a pas permis un subventionnement supplémentaire. Pourtant, le 21 mars 2016, une circulaire d'appel à projets relative au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) été publiée par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne. L'objectif de ce fonds est d'accompagner de façon significative et rapide l'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, particulièrement en milieu rural. Le nouveau groupe scolaire aurait pu en faire partie si ce fonds avait été débloqué en 2015.

Pour autant, la commune organise ses investissements pour tenter de capter une part de cette manne (voir 2.2).

### **2.1.2 L'emprunt**

L'emprunt et la dette de la commune ont été longuement développés lors du DOB « I ». Quelques arbitrages devront avoir lieu par rapport à ce qui avait été présenté.

Constat :

- la commune a eu un recours important à l'emprunt de 2010 à 2014
- les dépenses d'équipement ont été faibles corrélativement à l'emprunt
- les budgets annexes suivent ce schéma, accentuant le risque
- la trésorerie, excédentaire en rapport au besoin en fonds de roulement, est élevée
- le fonds de roulement est – au 31/12/2015 – satisfaisant
- le nouveau groupe scolaire est un investissement lourd (pratiquement huit ans de dépenses d'investissement réelles) qui va accentuer l'endettement

Arbitrages :

- le choix a été fait de n'investir – en dehors du groupe scolaire – que sur fonds propres
  - l'emprunt relatif au groupe scolaire doit être évalué au plus près du besoin.
- Les marchés ayant été attribués, les montants permettent de se rapprocher du besoin réel. Ainsi, des décisions vont être prises concernant le deuxième emprunt « Crédit Agricole ».

## **2.2 Les dépenses d'investissement**

### **2.2.1 Le nouveau groupe scolaire**

Lors du Conseil Municipal du 11 mars 2016, le choix des entreprises attributaires des lots concernant le nouveau groupe scolaire a été acté. Pour rappel, les montants choisis sont les suivants :



N°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	« Voirie et Réseaux Divers »	Colas	427 655,81 €
2	« Paysage »	Antoine Paysage	159 480,11 €
3	« Fondation et gros œuvre »	Montoux	472 295,10 €
4	« Charpente, couverture, structure bois »	Batut	1 348 633,40 €
5	« Courants forts/faibles »	Gabrielle-Fayat	247 987,52 €
6	« Chauffage ventilation/Plomberie/Sanitaires »	Moulines GTVS	382 587,78 €
7	« Equipements de cuisine »	Cuisines Pro	31 506,48 €
8	« Plâtrerie »	ETP	113 285,76 €
9	« Menuiseries intérieures »	SA Coucoureux	89 054,39 €
10	« Peinture »	Roudie	37 425,50 €
11	« Revêtements de sols »	Lacaze	193 167,74 €
12	« Serrurerie »	Mihau & Fils	15 432,00 €

Les montants retenus permettent de réévaluer le besoin en financement.

### **2.2.2 Les investissements sur fonds propres**

Projets référencés :

*« Dans le cadre d'une projection pluriannuelle des objectifs et des investissements à envisager sur la commune de Verdun-sur-Garonne, l'équipe municipale, en dehors du groupe scolaire, est contrainte de revoir à la baisse une partie de ses objectifs originaux afin de poursuivre le désendettement de la commune sans recourir à une hausse de l'imposition.*

*Ainsi, pour les années 2016, 2017 et 2018, les objectifs axés sur l'amélioration de la gestion du personnel ainsi que sur l'investissement en infrastructures seront priorisés sur :*

- le développement d'une gestion et d'une organisation rationnelle des services techniques communaux,*
- la maîtrise démographique à travers la révision du PLU et l'étude urbaine,*
- le renouvellement progressif du parc de l'éclairage public (remplacement des ballons « fluos »),*
- l'entretien de la voirie et le développement de la sécurisation des déplacements doux,*
- la réhabilitation des logements communaux,*
- le développement de l'aménagement des bords de Garonne,*
- la remise à niveau progressive de certains bâtiments communaux (école actuelle, salle des fêtes, stade, gymnase, toilettes publics, etc.), et le développement d'autres infrastructures (maison « sport et nature » transformée en maison multi-activités) sans avoir recours à l'emprunt ».*

Place de la Mairie - 82600

Tél : 05-63-02-50-36

Fax : 05-63-64-38-43

[www.verdun-sur-garonne.fr](http://www.verdun-sur-garonne.fr)



[mairie-verdun.sur.garonne@info82.com](mailto:mairie-verdun.sur.garonne@info82.com)



Mairie Verdun sur Garonne